

Climat, biodiversité et diversité agricole : Quels apports des « savoirs autochtones » ?
Quels rapports entre ces savoirs et les savoirs académiques ?
Comment partager les bénéfices de l'utilisation commerciale des ressources génétiques ?

**Le Collège de France nomme l'anthropologue Manuela Carneiro da Cunha
Titulaire de la chaire Savoir contre pauvreté – AFD, pour l'année académique
2011/2012**

Il y a tout juste 20 ans, la convention de Rio sur la diversité biologique reconnaissait officiellement et pour la première fois l'importance des savoirs autochtones face aux grands défis écologiques et humanistes des décennies à venir.

Les anthropologues brésiliens, dont Manuela Carneiro da Cunha est une figure centrale, ont joué un rôle de premier plan dans cette prise de conscience. Au-delà de ses travaux de référence sur l'identité indienne, Manuela Carneiro Da Cunha a entamé depuis une vingtaine d'années une recherche pionnière sur le rôle des sociétés traditionnelles dans la conservation et la gestion des ressources naturelles. Le dernier volet en date de cette étude¹, publié en 2010, s'interroge sur la nature de ces savoirs, sur leurs statuts juridiques, sur leur condition de production et de circulation.

Si les peuples traditionnels ont désormais officiellement voix au chapitre dans l'espace politique et les institutions internationales, il reste difficile pour des peuples loin des lieux du pouvoir de se faire entendre, difficile pour les instances nationales et internationale d'entrer en relation avec eux. Peuples autochtones, ONG, Etats et scientifiques ont des pratiques et des visions parfois radicalement différentes.

Les obstacles restent donc nombreux, notamment en matière d'utilisation et de rémunération des ressources génétiques² et d'exploitation des brevets qui y sont liés. Si l'un des objectifs de la convention de Rio est « le partage juste et équitable des bénéfices issus de l'utilisation des ressources génétiques », les efforts traditionnels de conservation et les préoccupations économiques font rarement bon ménage.

L'enseignement de Manuela Carneiro da Cunha au Collège de France, comme les travaux qu'elle mène depuis des années, permettront de mieux comprendre les formes de savoirs dit « autochtones » et de prendre pleinement en compte ce qu'ils peuvent nous apporter.

Le Pr. Carneiro da Cunha donnera sa **leçon inaugurale, *Quelle nature, quels apports des savoirs autochtones*, le jeudi 22 mars 2012, à 18h00**. Les cours auront lieu les jeudis à 14h30 à partir du 29 mars 2012 (voir programme complet ci-joint). Un colloque, **Hommage à la Pensée Sauvage**, se tiendra les 14 et 15 mai 2012. L'ensemble de son cycle d'enseignement sera disponible sur le site du Collège de France (www.college-de-france.fr) en Français, Anglais et Portugais.

1/ Le premier volet de cette recherche, publié en 2002 sous le titre « *Enciclopedia da floresta* », fut salué par Claude Lévi-Strauss dont elle fut l'élève comme « l'ouvrage le plus intéressant qu'il m'ait été donné de lire depuis longtemps ».

2/ On entend par « ressources génétiques » le matériel d'origine végétale, animale, microbienne ou autre contenant des gènes et ayant une valeur effective ou potentielle. Un chercheur ou une entreprise souhaitant utiliser une ressource génétique devra négocier un partage des avantages, par exemple sous forme de transfert de savoirs ou de redevances, afin d'obtenir un permis d'accès. De nombreux secteurs sont concernés : recherche académique et appliquée, biotechnologie, pharmacie, cosmétique, horticulture ...

Leçon inaugurale de Manuela Carneiro da Cunha le 22 mars 2012

Synthèse

On célèbre cette année deux anniversaires: c'est d'abord le cinquantième anniversaire de "La Pensée Sauvage", de Claude Lévi-Strauss, un livre qui a établi la dignité des savoirs autochtones et par là l'unité de l'esprit; c'est ensuite le vingtième anniversaire du premier instrument international qui a valorisé ces savoirs, la Convention de la Diversité Biologique du Sommet de Rio.

Où en sommes-nous ? La conscience des apports potentiels des savoirs autochtones s'est considérablement élargie. Dans des domaines aussi divers que les stratégies de prévision et de mitigation des effets des changements climatiques ou de la conservation par les agriculteurs traditionnels de la diversité des plantes cultivées, les contributions des savoirs autochtones sont demandées. Le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Changement Climatique (GIEC), cherche à incorporer les savoirs traditionnels dans son prochain rapport de 2014; de même, le Traité des Ressources Phytogénétiques de la FAO, qui date de 2001, appelle à la conservation *in situ* des plantes cultivées.

Ces pieuses intentions se heurtent toutefois à bien des obstacles et ce à tous les niveaux. C'est surtout le cas pour les ressources génétiques. Au niveau international, il reste bien des questions d'ordre légal : par exemple, les dispositions de la Convention de la Diversité Biologique doivent-elles ou non prévaloir sur celles de l'Organisation Mondiale du Commerce (l'OMC). Autre exemple : un âpre débat se déroule à propos de l'exigence de dévoilement de l'origine des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées pour toute demande de propriété intellectuelle. La répartition des bénéfices, les conditions d'accès, le consentement préalable et informé, tout cela est encore loin d'être définitivement établi et fait l'objet de débats.

Il y a aussi les habitudes acquises des scientifiques aussi bien que des populations traditionnelles. Ces dernières gardent le souvenir de l'exploitation à laquelle elles ont été soumises dans d'autres domaines et se méfient à présent de tout chercheur. Les scientifiques, eux, sont outrés que l'on ne veuille pas distinguer la recherche désintéressée qu'ils pratiquent de l'exploitation de brevets. Or, à présent, étant données les politiques d'appropriation des universités, la différence entre recherche commerciale et purement scientifique est souvent devenue difficile à cerner. Les chercheurs croient aussi volontiers que les "autres" peuvent bien fournir des informations, mais pas de véritables connaissances; et que seules leurs méthodes scientifiques valident ces savoirs et leur confèrent leur véritable portée. Ils sont peu enclins à partager leurs lauriers et le contrôle des crédits d'une recherche en commun.

La politique des institutions scientifiques n'a pas fondamentalement changé. Pour ce qui est, par exemple de l'importance, reconnue par la FAO, de la conservation à la ferme, les institutions consacrées à l'agriculture dans la plupart des pays s'en soucient fort peu. C'est ce constat qui m'a amené à choisir le thème de la conservation *in situ* en exemple pour la deuxième journée du colloque des 14 et 15 Mai.

Mais une des questions fondamentales pour ce qui est des apports des savoirs autochtones me semble être celle des droits intellectuels, débattue surtout dans le cadre de l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle), un organisme de l'ONU. Les juristes, soucieux d'équité, cherchent à trouver des instruments pour pallier les inégalités flagrantes en matière de droits intellectuels. C'est là une condition nécessaire, que réclament à bon droit les organisations de populations autochtones et les communautés locales, mais est-elle suffisante?

C'est dans cette perspective que les recherches sur la nature, les programmes et les régimes des savoirs traditionnels deviennent cruciales. J'insiste sur le pluriel car nous ne sommes pas en présence d'un seul mode d'accès à la connaissance et d'un seul régime, mais bien d'une pléthore qu'il faut encore connaître. Il faut, d'autre part, discerner les effets qu'ont sur les populations traditionnelles les nouvelles politiques suscitées par la prise en compte de leurs apports. Ignorer ces dimensions, c'est mettre en risque la continuité même des systèmes de savoirs autochtones.

Manuela Carneiro da Cunha



Cycle d'enseignement du Pr Manuela Carneiro da Cunha (année académique 2011/2012)

Dans un premier temps, Manuela Carneiro Da Cunha, analysera, à partir de l'exemple de peuples amazoniens, la nature et quelques caractéristiques des régimes de savoirs traditionnels, ainsi que certains effets provoqués par les nouvelles politiques sur les savoirs traditionnels.

Elle examinera ensuite trois domaines importants dans lesquels les apports des savoirs autochtones sont prometteurs et reconnus : les ressources biologiques et génétiques, le climat et la diversité agricole. Sur ce dernier domaine, elle examinera plus en détail l'exemple des variétés de manioc.

Les impasses et les enjeux des définitions juridiques, à la lumière de ce qui aura précédé, feront l'objet d'un dernier cours.

Le colloque qui accompagne le cours s'inscrit dans ces mêmes problématiques. Un groupe d'éminents anthropologues traitera de la nature et des régimes de savoirs dans des contextes ethnographiques divers. Par ailleurs, le thème de la diversité agricole *in situ* sera discuté sous différents aspects par plusieurs des acteurs impliqués dans ces questions, soit entre autres, des activistes, des représentants des organisations internationales et des scientifiques.

*Les cours du Pr Carneiro da Cunha auront lieu les jeudis à 14h30 à partir du 29 mars 2012 (voir programme complet ci-joint). Le colloque, **Hommage à la Pensée Sauvage**, se tiendra les 14 et 15 mai 2012. L'ensemble de son cycle d'enseignement sera disponible sur le site du Collège de France (www.college-de-france.fr) en Français, Anglais et Portugais.*

Biographie

Manuela Carneiro da Cunha a fait une licence de Mathématiques à la Faculté des Sciences de Paris, avant de s'orienter vers l'anthropologie dans le séminaire de Claude Lévi-Strauss. Rentrée au Brésil, elle est successivement professeur d'anthropologie à l'Université de Campinas et à l'Université de São Paulo. En 1994, elle est nommée professeur à l'Université de Chicago, où elle enseigne jusqu'en 2009.

Ses travaux portent sur l'ethnologie amazonienne, sur l'identité ethnique, sur l'histoire des indiens et des lois de l'état brésilien envers les populations indiennes ainsi que sur les savoirs traditionnels et sur les droits intellectuels qui leur sont associés. Depuis 1978, Manuela Carneiro da Cunha a pris une part active dans la défense des droits des populations traditionnelles. Elle dirige depuis 2008 un programme sur les effets des politiques de patrimoine sur les savoirs autochtones au Centre Brésilien de Recherches (CEBRAP), développé avec le soutien de la fondation Ford. Comme présidente de la société brésilienne d'anthropologie à l'époque de l'Assemblée Constituante, elle est une des responsables du remarquable chapitre sur les droits des indiens dans la Constitution de 1988. Elle a entamé depuis une vingtaine d'années une recherche pionnière sur le rôle des sociétés traditionnelles dans la conservation et la gestion des ressources naturelles.

Le Pr Carneiro da Cunha est membre de l'Académie Brésilienne des Sciences et de la Third World Academy of Science. Elle a reçu le prix de la Francophonie de l'Académie Française.

Recherches et activités en cours

Manuela Carneiro da Cunha a lancé pour le Ministère de la Science, Technologie et Innovation du Brésil, un programme permettant d'établir des projets de recherche impliquant les populations traditionnelles. Elle dirige au Brésil une équipe de recherche sur les effets des politiques de patrimonialisation sur les populations traditionnelles et fait également partie d'un programme de recherche franco-brésilien avec l'IRD sur l'agrobiodiversité *in situ* sur le haut Rio Negro.

Elle coordonne avec D.Nakashima de l'Unesco, la table ronde sur les Savoirs traditionnels organisée par l'ICSU (Conseil International pour la Science) dans le cadre de la préparation de Rio+20.

Elle a publié aux Etats-Unis en 2009, *"Culture"and Culture: Traditional Knowledge and Intellectual Rights*. Ouvrage traduit et publié en France en 2010.

La chaire Savoirs contre pauvreté - AFD

Formaliser et enseigner une « science » de l'action de terrain pour mieux lutter contre la pauvreté.

La lutte contre la pauvreté dans le monde mobilise des efforts considérables, mais encore insuffisants. La diversité des acteurs, la multiplicité des intérêts en jeu, l'indispensable respect des hommes et des cultures, font de ce champ de l'activité humaine l'un des plus complexes qui soit. Les savoirs et les savoirs faire ont besoin d'être partagés, formalisés et structurés pour faire le meilleur usage des ressources humaines et financières.

Fort de ces constats, le Collège de France, en collaboration avec l'Agence Française de Développement, a créé en 2008 une chaire Savoirs contre la pauvreté. Cette chaire thématique sur un cycle de 5 ans permet une synergie scientifique des recherches et des travaux en matière de lutte contre la pauvreté. Chaque année un expert de premier plan au niveau international est nommé titulaire de la chaire sur des thèmes comme l'accès à l'eau et à l'énergie, la santé ou encore l'économie du développement.

« Le Collège de France a estimé qu'en matière de lutte contre la pauvreté, il devenait essentiel de partager et d'enseigner les savoirs dans un souci de grande rigueur scientifique. Cette chaire aux ambitions internationales n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien de l'Agence Française de Développement. Le soutien de l'AFD permet de lui donner l'ampleur nécessaire avec la possibilité d'accueillir les plus grands experts internationaux, de favoriser l'organisation de séminaires et de colloques et de mettre les enseignements à disposition du plus grand nombre, via Internet et grâce à un programme de traduction en anglais. Mais ce partenariat va au-delà d'un soutien financier dans la mesure où l'AFD apporte également son expertise sur les questions du développement et de son financement », Pierre Corvol, Administrateur du Collège de France.

Depuis 2010, un nouvel élan a été donné aux objectifs poursuivis par la chaire Savoirs contre pauvreté-AFD. Le Collège de France organise avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD) et de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), un stage pour de jeunes enseignants/chercheurs ou chercheurs de pays en développement ou pays émergents. Cette année, durant l'enseignement du Pr Carneiro da Cunha, sept stagiaires originaires du Brésil, du Cameroun, de Centrafrique et de Madagascar seront accueillis. L'ambition est de favoriser la constitution à terme d'un réseau international de jeunes chercheurs sur les problématiques abordées par la chaire Savoirs contre pauvreté-AFD.

Précédents titulaires

2008/2009 : L'économiste Esther Duflo, spécialiste du développement et du micro-crédit : **Pauvreté et développement dans le monde.**

2009/2010 : Peter Piot, épidémiologiste et Directeur d'ONUSIDA jusqu'à fin 2008 : **L'épidémie du Sida et la mondialisation des risques.**

2010/2011 : Ismaël Serageldin, Directeur de la Bibliothèque d'Alexandrie ayant occupé de nombreux postes liés au développement au sein de la Banque mondiale : **La faim et la sécurité alimentaire dans le monde.**



L'Agence Française de Développement

Établissement public, l'Agence Française de Développement (AFD) agit depuis soixante-dix ans pour combattre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud et dans l'Outre-mer. Elle met en œuvre la politique définie par le Gouvernement français.

Présente sur le terrain dans plus de 50 pays et dans 9 départements et collectivités d'Outre-mer, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète : scolarisation, santé maternelle, appui aux agriculteurs et aux petites entreprises, adduction d'eau, préservation de la forêt tropicale, lutte contre le réchauffement climatique...

En 2010, l'AFD a consacré plus de 6,8 milliards d'euros au financement d'actions dans les pays en développement et en faveur de l'Outre-mer. Ils contribueront notamment à la scolarisation de 13 millions d'enfants, l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable pour 33 millions de personnes et l'octroi de microcrédits bénéficiant à un peu plus de 700 000 personnes. Les projets d'efficacité énergétique sur la même année permettront d'économiser près de 5 millions de tonnes de CO2 par an.

C'est dans la continuité de ses activités de recherche que l'AFD a choisi de devenir partenaire du Collège de France autour de la chaire « Savoirs contre la pauvreté ». L'objectif est, pour l'Agence, de mobiliser des connaissances de haut niveau autour des différentes dimensions du développement (économie du développement, santé mais aussi accès à l'eau et à l'énergie, urbanisation...), afin de mieux comprendre et adapter son action sur le terrain. Cette chaire participe aussi à diffuser une réflexion de qualité sur ces questions auprès d'un large public.



COLLÈGE
DE FRANCE
—1530—

Partenariat avec l'Agence Universitaire de la Francophonie

Dans le cadre d'un partenariat entre le Collège de France et l'Agence Universitaire de la Francophonie, **un débat par visioconférence sera organisé entre des Campus numériques de l'AUF et le Pr. Manuela Carneiro da Cunha**, portant sur les thématiques qu'elle aura abordées dans sa leçon inaugurale.

La visioconférence du Pr. Carneiro est fixée au 27 mars à 15 heures. Huit campus numériques y participeront : Cotonou (Bénin), Libreville (Gabon), Tananarive (Madagascar), Réduit (Ile Maurice), Bamako (Mali), Dakar (Sénégal), Port-au-Prince (Haïti) et Yaoundé (Cameroun).



L'Agence Universitaire de la Francophonie

Fondée en 1961, l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), dont le siège se partage entre Montréal et Paris, est une institution multilatérale qui favorise la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur du monde entier qui travaillent, entièrement ou partiellement, en français. Elle compte aujourd'hui 781 établissements adhérents dans 94 pays.

L'une des priorités de l'AUF est la promotion des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement supérieur. Elle a installé, à cet effet, des « campus numériques » dans plus d'une quarantaine d'universités, notamment dans les pays en développement de l'Afrique francophone.

Contact presse

Marie Chéron - Cécile Barnier au 01 44 27 12 72
Mars 2012



COLLÈGE
DE FRANCE
—1530—



[Invitation Presse](#)

Leçon inaugurale de Manuela Carneiro da Cunha
Titulaire de la chaire Savoirs contre pauvreté - AFD
Le jeudi 22 mars 2012, à 18 heures

Au Collège de France
11 Place Marcelin Berthelot - Paris 5°

Réponse à retourner par Email ou par fax 01 44 27 11 09

M.

Media

Email

- Assistera à la leçon inaugurale du Pr Carneiro da Cunha
- N'assistera pas à la leçon inaugurale